

Paris, hôtel Louvois Place Louvois, ce 31 juillet 1888



Monsieur le Maire,

L'instabilité de ma résidence pendant l'été a causé le retard de ma réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à Beauville le 25 de ce mois.

Voici l'histoire et la situation légale de la propriété de St Cassien avec des chiffres approximatifs, que je rétablirai facilement l'exactitude lors de mon retour à Cannes en septembre prochain :

Avant la révolution de 1789, le mont St Cassien était une propriété de l'Abbaye de Lerins. A quel titre? — comme propriété privée acquise ou à titre de Seigneur de Cannes? — Si les archives de l'Abbaye n'avaient pas été noyées en 1793, nous le savions. — Il est toutefois certain que le public affecta spécialement et uniquement aux dévotions et au divertissement du public. Avec l'autorisation, sans doute, du Seigneur Abbé de Lerins et Evêque de Grasse, il était régi par une Confrérie locale, avec prière et je ne me rappelle plus le nom de la fonction de ses acolytes!

Cette propriété ecclésiastique fut mise en vente comme bien national en 1792. Une vraie révolte de femmes, serpes en main, dont j'ai connu l'une des héroïnes, empêcha tout d'abord la vente aux enchères et mit en fuite les délégués du gouvernement. La vente eut lieu à Draguignan quelque temps après.

Dans l'intervalle, nos ancêtres s'étaient entendus, coalisés, associés, pour éviter la transmission à un particulier, la coupe des arbres, archi-seculaires, la destruction de ce lieu de rendez-vous populaires. Au nombre, non de vingt-cinq comme on l'a dit, mais de quatre vingt trois ou d'un nombre plus approximatif (j'ai vu l'acte avec les noms de tous ou je le retrouverais aisément), ils achetèrent le Domaine de St Cassien, non point pour en faire

leur propriété exclusive, mais bien pour la conserver intact au fablic de
Carnes. Le nombre seul des acheteurs indique cet esprit, puisqu'il
comprend tous ceux qui alors à Carnes avaient la possibilité d'y
consacrer un peu d'argent; notre pays ne contenait à cette époque guère
plus de deux mille âmes.

Cette destination a été fidèlement conservée au mont St Cassien,
si bien qu'une telle propriété (quoique peut-être au France d'aujourd'hui son
caractère légal) n'a jamais donné lieu à une transmission spéciale ni
par vente, ni par donation, testament, partage etc. Vous voyez quelle
quantité de personnes ont aujourd'hui un droit de propriété sur St Cassien.
Mon père a fait le dessus son travail incomplet, que je vous montrera.

Après l'acquisition (faite on peut le dire, par la généralité des habitants),
le Domaine de St Cassien a été régi et administré, comme devant, par la
même confrérie qu'au temps des moines de Lesins.

Mais, en 1824, une grosse difficulté surgit. Le propriétaire voisin
Pierre Roustan, notaire à Carnes, revendiqua la possession exclusive
du terrain entre le Mont et la route nationale. D'où un procès qui ne se
termina qu'en 1836 ou 1837, par un arrêt de la Cour de Cassation
donnant gain de cause au fils et successeur de notre adversaire, le Comte
Pierre Bartolomey Rostan d'Ancezy; (Est-ce pour cela qu'on a donné
son nom à l'une des rues de Carnes?) et ne nous laissant qu'un droit de
passage impraticable et fort étroit le long de l'ancienne Siagne.

En 1824, le pieux et ancien gérant de St Cassien, n'ayant guère
les moyens intellectuels et pécuniaires de soutenir la lutte contre M
Roustan, demandèrent à être remplacés, et le 23 juillet 1824 ou 1825,
après la messe de la fête d'Immanuel devant la Chapelle, comme
c'était l'antique Coutume, une élection populaire, sans qu'on
demandât à personne son titre de propriété, confia à Messieurs
J-B Laisy (Antrion), Pierre Remy Hibert, Gaspar Rouaze, Guillaume Suié,
Raybaud du Suquet et Bormiol. la charge de défendre cette propriété,
si l'année des Carnes, et de l'administrer. Quelques années après
M Suié se démit, M Raybaud (cordonnier) mourut. Chacun d'eux

fut remplacé ^{à l'usage} par le procédé en usage, que je viens de mentionner, par
M Immanuel Vidal et je ne me souviens plus du nom du septième.

Comme St Cassien ne donnait qu'un produit fort minime, insuffisant
même à l'entretien, les six premiers de ces Administrateurs acquittèrent de
leurs devoirs les frais du procès (environ cinq cents francs chacun). D'ailleurs
M le Comte Rostan les poursuivait personnellement en payement jusqu'à
l'aisie de leurs meubles.

Quand on voulut faire élire un remplaçant au septième administrateur
décédé, l'usage d'aller à St Cassien le matin du 23 juillet s'était perdu
chez les habitants de Carnes; on ne fut connu que la Noelle un nombre
décent de présomés propriétaires. Quand les Administrateurs demandèrent
à être remplacés, on ne voulut pas les écouter. C'est pourquoi, faute d'autre
moyen pratique, le septième administrateur fut désigné par les six autres;
après son décès, le remplaçant, après celui-ci, le Docteur Bernart le
fut de même. Nous, aujourd'hui, le sommes uniquement par droit de
succession de nos pères et grands-pères.

Il est vrai que personne n'a jamais manifesté le moindre désir de
nos devanciers et à nous de prendre nos places, fort peu enrichies, parait-il.
Je dois ajouter qu'on est dans personnes n'a jamais émis le moindre
soupçon à l'encontre du dévouement désintéressé des Administrateurs de
St Cassien.

Probablement, vous désirer savoir, Monsieur le Maire, quelles
sont nos ressources pécuniaires pour faire face aux dépenses. Les voici:
Prix de location d'un tout petit terrain en amont de la route nationale;
prix de location des herbages;
location à un Entrepreneur avec tarif obligatoire, des places occupées par
les marchands et cafetiers le jour de la fête;
Tronc à la porte de la Chapelle;
La somme qui en résulte ne dépasse guère deux cents francs annuellement.

Les dépenses sont:
Une mensualité au gardien, appelé traditionnellement Ermite. On a
essayé d'une location à un fournisseur de consommations; pour cause
morale, nous avons dû renoncer à ce mode de service.

Les impositions;
L'entretien des bâtiments et des ornements de la Chapelle. Il est solide, mais
vieux. La toiture aura besoin d'une réparation complète. On a ce but et pour
n'être point pris au dépourvu en cas de grosse réparation fortuitement nécessaire,



nous économisons sur le revenu et capitalisons à la Caisse d'Epargne.
L'an dernier, les réparations nous ont coûté quatre ou cinq cents francs.
Le seul côté défectueux de St Castien en est l'accès. Nous voudrions
pouvoir l'améliorer. Impossible de le faire dans les conditions où nous a placés
l'issue du procès Roustan; à moins que le propriétaire actuel du terrain
entre le Mont et la route Nationale, Madame veuve Ripert née Escarras,
ne consente à un passage autre que celui le long de la rivière.

Si vous désirez un rapport complet, avec exactitude de date, et de chiffres,
sur le état des choses au Mont St Castien je ne doute pas que mes
collègues: Messieurs Jean Saisy, Jean Baptiste Autean, Alphonse Joan,
Henriques-Vidal, André Romaze, Docteur Bernard, m'autorisent à le préparer
sur les documents en votre pouvoir.

Agreez, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses
Bormio

10
2

